



Pau, le 27 juin 2022

## Stagiaires : affectations, conditions d'entrée dans le métier, de plus en plus difficiles

Le Rectorat prévoit que 40 % des stagiaires sont concerné-e-s par la nouvelle réforme de la formation initiale et seront à plein temps à la rentrée de septembre prochain. Ces « chanceux-ses » stagiaires (merci M Blanquer !) auront leurs 18h réparties sur 3 jours et demi (lundi, mardi, mercredi matin et vendredi), et bénéficieront également de 12 jours de formation les jeudis à l'INSPE sans décharge ni rémunération !

Le SNES-FSU académique a demandé à la rectrice des **décharges** de cours pour ces stagiaires : **refus catégorique** ! De plus, au motif qu'elles/ils seront à temps plein, le rectorat a prévu de les affecter sur des postes situés **n'importe où** dans l'Académie, et pas au plus proche des INSPE (Pau ou Bordeaux) comme cela se faisait précédemment.

Rappelons que lors de la précédente réforme de la formation initiale, avec déjà un dispositif similaire d'entrée dans le métier à temps plein accompagné de formations imposées, l'**État** avait été **condamné** et certains stagiaires avaient touché jusqu'à 3000 euros d'indemnisation.

Affectation dans une académie, le calendrier :

<https://www.snes.edu/ma-carriere/concours-entree/affectation-des-stagiaires-en-academie-2022-2023/>

Une fois affectée dans l'académie de Bordeaux :

La **note de service** fixant les règles et barèmes pour l'affectation des stagiaires dans l'académie de Bordeaux, n'est **pas encore publiée**. On sait néanmoins déjà que la saisie des **vœux** se fera uniquement via la plateforme SAVA, qui sera ouverte, sur un délai très court, entre le 11 juillet 8h00 et le 12 juillet 12h00. Les résultats d'affectation seront envoyés à partir du mardi 26 juillet à l'adresse mail renseignée obligatoirement lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions, et pour être conseillé-e pour formuler les vœux, contacter le secteur stagiaires du SNES-FSU académique :

[stagiaires@bordeaux.snes.edu](mailto:stagiaires@bordeaux.snes.edu) 06.12.51.76.56

## Préparation de rentrée, ça coince dur, particulièrement en collèges !

Les problèmes, généralement liés aux manques de moyens, se multiplient dans le département, et la section départementale du SNES-FSU a demandé une audience à la DSDEN afin de présenter les situations et appuyer les demandes des établissements.

Petit **florilège** :

Au collège de **Monein** chaque année la situation concernant les mathématiques en occitan se répète : faute de moyens spécifiques permettant de financer le petit groupe de mathématiques en occitan, les effectifs des cours de mathématiques des autres groupes sont très élevés.

Au collège de **Mauléon** les parents d'élèves et les collègues se mobilisent pour dénoncer des classes à plus de 30 élèves répartis sur 3 divisions en cinquième l'année prochaine (alors que le même nombre d'élèves de 6ème est réparti dans 4 divisions). La DSDEN propose une enveloppe supplémentaire de 5h pour limiter les problèmes induits, mais refuse d'attribuer les moyens pour ouvrir une division supplémentaire.

Sur la commune de **Biarritz** la situation est ubuesque, avec fermeture de 3 classes au collège Rostand, et simultanément ouverture de 2 classes au collège Villa Fal. Des collègues vont avoir des compléments de service, des algécos vont-êtré installés au collège Fal qui ne dispose pas des locaux nécessaires pour accueillir autant de nouveaux élèves... tout cela alors que les deux établissements ne sont distants que de 3 kilomètres.

Au collège Jeanne d'Albret à **Pau**, si la DSDEN finance l'ouverture d'une classe, l'établissement est contraint d'en ouvrir une seconde, pour éviter des effectifs à 30, sur fonds propres !

Au lycée Monod de **Lescar** la DSDEN a tardé pour donner les moyens supplémentaires pour une classe de première générale. La problématique demeure en terminale, ce qui empêche toute préparation de rentrée sereine.

Toutes vos informations sont nécessaires pour préparer notre audience avec la DSDEN.

## Examens : désorganisation volontaire ?

La presse s'est faite ample écho des **modifications de notes** des épreuves écrites de spécialité, opérées par les IPR dans Santorin, « dans le dos des correcteur-riche-s ». Il semble que, parfois de façon massive et avec une ampleur variable d'une académie à l'autre, des lots de copies entiers ont vu leurs notes révisées à la hausse, en général au motif d'une harmonisation entre les deux sujets. **Coûte que coûte, le bac Blanquer** doit être une réussite, et la dématérialisation des copies est très efficace pour ce faire : flicage des correcteur-riche-s, traficotage des notes....

Le SNES-FSU académique vous demande de remplir une enquête en vous rendant sur votre espace adhérent : <https://adherent.snes.edu/Login/index.php> dans le pavé Enquêtes. Cette enquête porte sur les conditions de correction des enseignements de spécialité (difficultés sur Santorin, consignes de correction, harmonisation, etc). Les renseignements saisis sont importants pour nous permettre de **dresser le bilan** de la session avec le Rectorat. Merci à toutes et à tous pour vos réponses.

Concernant le Grand Oral les premiers retours ne sont pas brillants. Ainsi dans un jury, des candidat-e-s ont été interrogé-e- sur un sujet qui ne correspondait à la spécialité d'aucun-e des deux examinateur-riche-s. Interpellée suite à la requête d'un parent d'élève, la DEC aurait répondu au chef d'établissement que cette pratique est réglementaire. Dans un autre jury, les examinateur-riche-s ont été enjoint-e-s d'accepter le traitement d'une autre question que celle qu'ils/elles avaient choisie.

Afin de nous permettre de faire le point sur tous ces problèmes, lesquels a priori se multiplient et se diversifient, à tel point que l'on est logiquement conduit-e à se demander si la désorganisation n'aurait pas quelque caractère volontaire (« qui veut tuer son chien... »), n'hésitez pas à nous faire remonter les informations.

Renaud Robert,  
Secrétaire départemental

## Opérations de carrière :

### le SNES FSU pour défendre tou-te-s les collègues !

#### Promotions

Le rectorat travaille actuellement sur la hors classe, la classe exceptionnelle et l'accès à l'échelon spécial, des catégories Certifié-CPE-CoPsy, et le **comité d'experts**, composé **exclusivement de membres de l'administration** (cf fin du paritarisme...), va se réunir. La section académique du SNES-FSU a écrit à tou-te-s les syndiqué-e-s concerné-e-s afin de leur demander des renseignements. Les réponses serviront à préparer l'entretien que le SNES-FSU académique va avoir avec l'administration, préalablement aux opérations de promotion. Nous y rappellerons **les principes**, en particulier la promotion à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle des collègues les plus avancés dans la carrière, afin de ne pas bloquer le grade.

#### Mutations : recours, révisions d'affectation, TZR

Sur ces points également le SNES-FSU a contacté les syndiqué-e-s afin de recenser tous les problèmes et pouvoir ensuite exposer les situations à l'administration lors de la réunion bilatérale qu'il aura avec elle, probablement en début de la semaine du 04 juillet. Les décisions finales du rectorat devraient être communiquées aux personnes concernées entre le 15 et le 22 juillet.

## AESH :

### poursuivre la lutte pour les droits, un statut de fonction publique

Les AESH du département restent mobilisé-e-s pour défendre leurs droits : subrogation des Indemnités Journalières de Sécurité Sociale, CSG pour certain.e.s AESH, problème d'indices pour d'autres, souhait de non renouvellement de contrats par les AESH assimilé à une démission, frais de déplacement non remboursés, jours de fractionnement ...

Malgré toutes les actions, **la situation ne s'améliore pas**. La FSU, dont le SNES 64, portera les revendications en audience à la DSDEN, mardi 28 juin.